

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 27 octobre 2025

### **Saisie de 801 kg de tabac à narguilé sur l'autoroute A34 par les douaniers de Reims.**



**A l'occasion d'une opération de contrôle sur l'autoroute A34 la nuit du 22 octobre 2025, les agents des douanes de la direction régionale de Reims ont procédé à une importante découverte de tabac à narguilé. Au total, plus de 800 kilos de tabac à narguilé ont été saisis, pour une valeur estimée à plus de 220 000 euros.**

Vers 1h du matin, les agents de la brigade des douanes de Reims sélectionnent un véhicule utilitaire fortement chargé, immatriculé à l'étranger. Le conducteur, seul à bord, déclare venir de Belgique et se rendre à Lyon.

À l'ouverture du coffre, les douaniers découvrent une grande quantité de pots de tabac à narguilé dissimulés dans des sacs de courses. Le chauffeur est dépourvu de documents justificatifs.

Le dénombrement de la marchandise fait apparaître un total de plus de 800 kilogrammes de tabac à narguilé, d'une valeur estimée à plus de 220 000 euros.

À l'issue de la retenue douanière, l'individu est convoqué par le tribunal pour une audience en début d'année 2026.

Cette saisie illustre l'implication constante des services douaniers, et en particulier ceux de la direction régionale de Reims, dans la lutte contre le trafic illicite de tabacs, qui cause un préjudice économique majeur à l'État et au réseau légal des buralistes.

La Douane française est l'administration de tutelle des buralistes et veille à la bonne application du monopole d'État sur la vente du tabac. En 2024, la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduits addictifs (MILDECA) et la douane ont engagé des travaux de recherche afin de mener une étude scientifique, interdisciplinaire et indépendante pour mesurer l'ampleur des produits du tabac en France.

Publiée le 21 octobre, l'étude TAFE estime la part des produits du tabac échappant au réseau des buralistes à 17,7% en moyenne pour un volume moyen de tabac échappant à la fiscalité de 8 081 tonnes, soit 4,3 milliards d'euros échappant à la fiscalité du tabac en France.

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

- Album photos : <https://flic.kr/s/aHBqjCyrzP>
- Communiqué sur l'étude TAFE : [cliquez ici](#)

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE*

Contact presse :

Direction régionale des douanes de Reims, contact COM : Jean-Luc Pépin, : [09.70.27.80.12](tel:09.70.27.80.12), [jean-luc.pepin@douane.finances.fr](mailto:jean-luc.pepin@douane.finances.fr)

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 / 4889  
[presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)